

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 novembre 2011

DCM N° 11-11-14

Objet : Zone d'Aménagement Concerté de la Petite Voëvre -
Compte-rendu financier annuel aux collectivités arrêté au 31/12/2010 -
Actualisation du bilan financier prévisionnel.

Rapporteur : M. LIOGER, Premier Adjoint au Maire

Conformément au traité de concession du 29 avril 1991 entre la Ville de Metz et la SAREMM, et ses différents avenants, transformé en Convention Publique d'Aménagement le 1^{er} octobre 2003, la SAREMM a procédé à l'actualisation du bilan financier prévisionnel de la ZAC arrêté au 31 décembre 2010.

La note de conjoncture, ainsi que le bilan de la zone sont joints en annexe.

Le montant du bilan financier prévisionnel est resté globalement stable entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010 (environ -5,3 % en dépenses, - 0,1 % en recettes).

En 2010, la SAREMM n'a pas fait réaliser de travaux d'infrastructures.

Aucune cession n'a été réalisée sur l'exercice 2010.

Les terrains restant à commercialiser représentent 2,6 ha, dont un terrain de 6 310 m² en compromis de vente en date du 16 février 2010 avec SOMERGIE en vue d'une extension de son activité.

La superficie commercialisée sur l'ensemble de la zone s'établit à 13,3 ha depuis l'origine (sur 15,9 ha).

Au 31 décembre 2010, la situation de trésorerie présente un excédent de 457 231,56 € TTC. La zone devrait dégager un excédent estimé à 287 199 € à la clôture de l'opération et à l'échéance des cessions de l'ensemble des terrains.

La zone ne comporte ni emprunts ni avance de trésorerie (remboursée à la ville en 2002).

Le bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2010 se chiffre à hauteur de 4 995 000 € TTC en dépenses et de 5 282 200 € TTC en recettes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le bilan financier prévisionnel de l'opération au 31 décembre 2010 qui se chiffre à hauteur de 4 995 000 € TTC en dépenses, et de 5 282 200 € TTC en recettes.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

VU le traité de concession entre la Ville de Metz et la SAREMM du 29 avril 1991 et ses avenants, transformé en Convention Publique d'Aménagement le 1^{er} octobre 2003, par lesquels la Ville de Metz a confié à la SAREMM l'aménagement de la ZAC de la Petite Voëvre,

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2010 approuvant le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2009,

VU le projet d'actualisation au 31 décembre 2010 du bilan prévisionnel de cette opération présenté par la SAREMM,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- d'approuver le bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2010 de la ZAC de la Petite Voëvre, qui se chiffre à hauteur de 4 995 000 € TTC en dépenses et de 5 282 200 € TTC en recettes.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Service Urbanisme Prévisionnel et Opérationnel

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 9.1

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 46

Absents : 9

Dont excusés : 9

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE